

UNE AIDE POUR RECRUTER UN COLLABORATEUR ET DÉVELOPPER UN PROJET

Bénéficiez d'un appui pour le recrutement et la formation d'un collaborateur dont la mission sera de développer un nouveau projet

PUBLIC
PME de moins de 50 salariés,
repreneur, entreprise de - de 3 ans

NOTRE RÉPONSE

Dans le cadre du dispositif ARDAN, appui d'un expert CCI pour le dossier de demande d'aide et le suivi du projet accepté : structuration d'un projet de développement, reprise de l'entreprise, lancement d'une nouvelle activité par essaiage



Constitution du dossier de financement

- Identification du projet
- Conseils d'un expert CCI pour rédiger l'offre de projet
- Présentation du dossier au Comité d'engagement ARDAN



Accueil et formation d'un collaborateur

- Recrutement d'un stagiaire de la formation professionnelle pour 6 mois
- Plan de formation interne et externe adapté au projet et à son profil
- Suivi du projet par un expert CCI durant les 6 mois du stage

TÉMOIGNAGE

Frédéric REY
Dirigeant de AREAD

« Pour développer un nouveau service de formation, AREAD avait besoin de nouvelles compétences dans son équipe. Il était important pour notre PME de sécuriser le recrutement et de proposer une période d'adaptation et de formation à notre nouvelle collaboratrice. La CCI a structuré notre démarche et appuyé notre dossier. Elle a contribué au développement de cette activité nouvelle, qui a débouché sur une embauche en CDI. »

COÛT

Le dispositif ARDAN est piloté par le CNAM et bénéficie du soutien financier de la Région Grand Est.

Coût total pour l'entreprise

6 500 €

nets de TVA

(Rémunération du stagiaire durant 6 mois)

Prestation éligible aux PME de moins de 50 salariés, aux entreprises de moins de 3 ans et aux repreneurs

POUR ALLER PLUS LOIN !

Réinventez votre business model pour conquérir de nouveaux clients

Renforcer son efficacité commerciale pour développer ses ventes

Diagnostic digital : sécurisez votre projet numérique

LES ATOUTS DE L'OFFRE

6 mois

pour développer un nouveau projet

Une formation sur mesure

1 500€ de chèque formation pour votre collaborateur

68 projets accompagnés en Alsace

dans le cadre du dispositif ARDAN, depuis 2020

NOTRE EXPERTISE

Acteur de la dynamique économique alsacienne et engagée pour le développement des entreprises, la CCI Alsace Eurométropole soutient chaque année les projets de 4000 dirigeants et 2000 créateurs et repreneurs.

En veille sur l'écosystème économique local, nos conseillers ont une connaissance aguerrie des acteurs économiques. Ce qui leur permet de mobiliser plus aisément des dispositifs de financement et d'accompagnement publics, au profit des entreprises.

CONTACT



Frédéric PAPELARD
Conseiller d'entreprises
+33 3 88 76 42 07
f.papelard@alsace.cci.fr



www.alsace-eurometropole.cci.fr